

QUE DIT LA LOI ?

EN FRANCE, LES INJURES RACISTES OU XÉNOPHOBES SONT DES DÉLITS RÉPRIMÉS PAR LA LOI DU 29 JUILLET 1881 SUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LE CODE PÉNAL, AVEC DES PEINES ADAPTÉES À LEUR CARACTÈRE PUBLIC OU NON.

1. INJURE PUBLIQUE

- 6 mois d'emprisonnement
- 22 500€ d'amende max.

d'après la Loi du 29 juillet 1881

3. CONTEXTE AGGRAVANT

- Violences les peines sont doublées
- jusqu'à 1 ans et 45 000€ pour diffamation associée.

2. INJURE NON PUBLIQUE

- une amende de 750€, pouvant monter à 3 750€
- Si récidive 1 an de prison et 15 000 € d'amende.

4. LOI CLÉ DE 1990

- loi du 13 juillet 1990 : réprimer tout acte raciste, antisémite, xénophobe basée sur l'appartenance ou non à une ethnie, nation, race ou religion.



CHIFFRES/ STATISTIQUES

COMMENT ÉVOLUE LA XÉNOPHOBIE ?

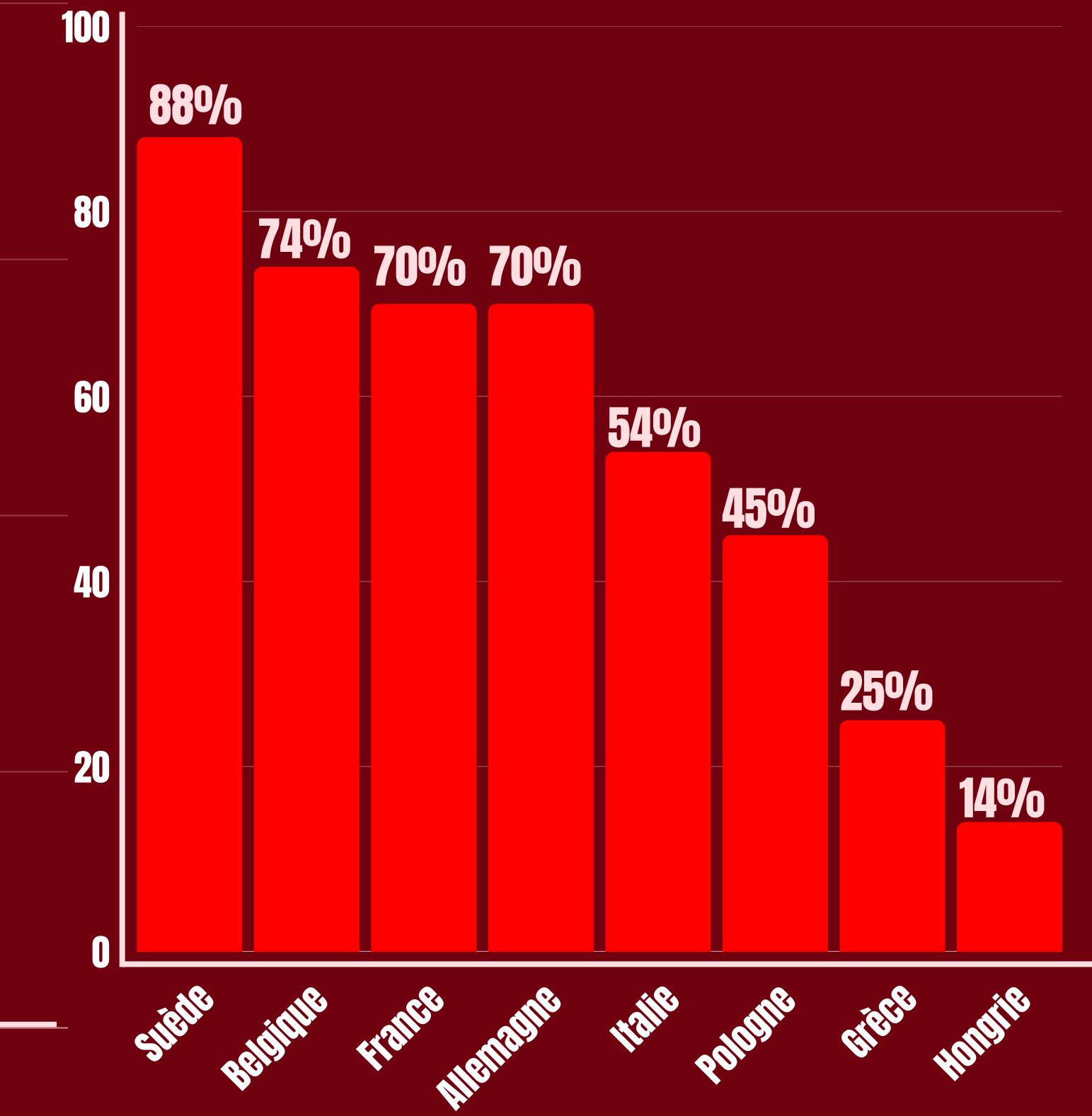
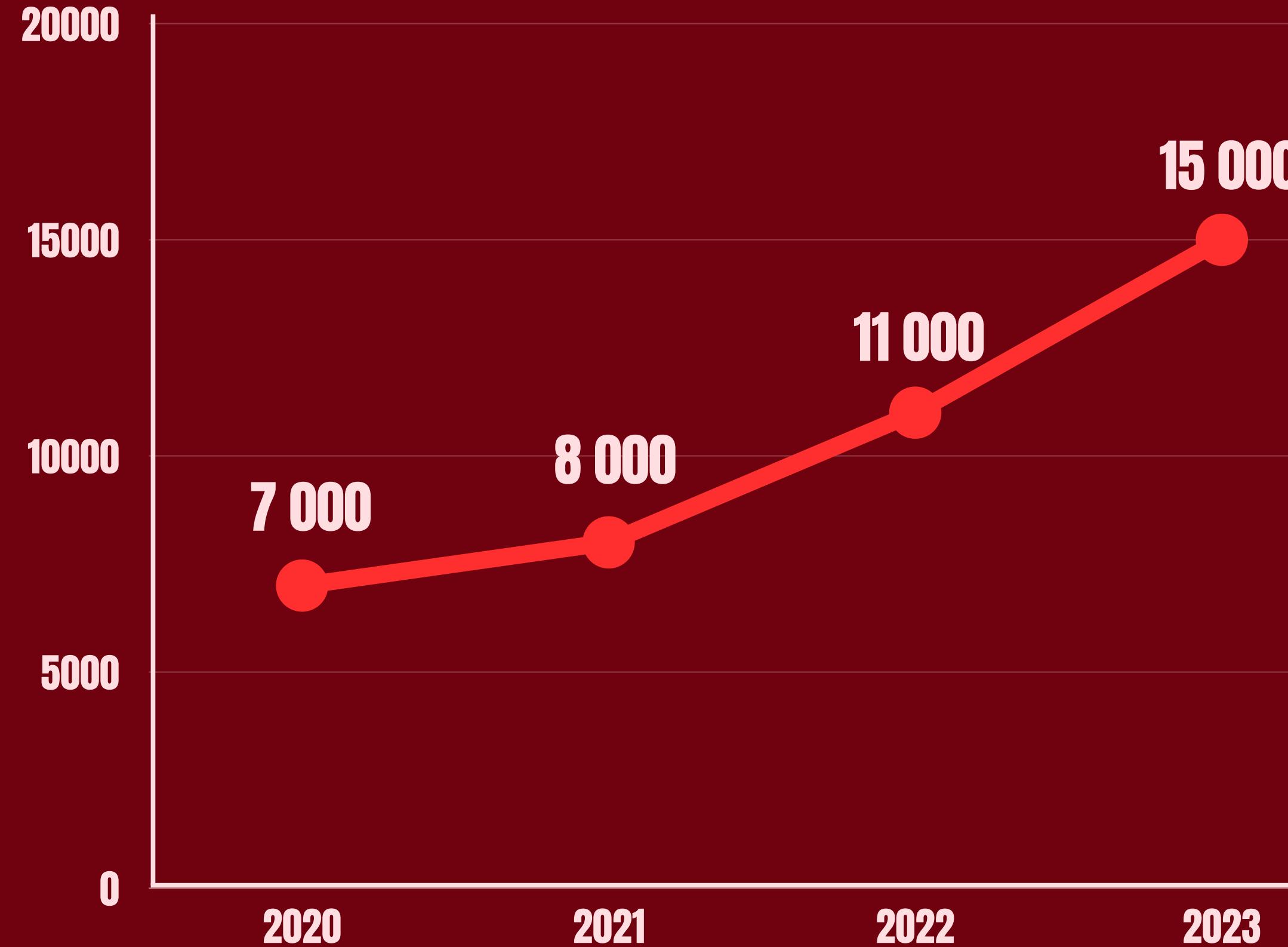
NIVEAU GLOBAL DES ACTES



- LES CONTRAVENTIONS ONT AUGMENTÉ DE 6 % ENTRE 2023 ET 2024, ET LES CRIMES ET DÉLITS DE 11 %
- EN 2023, PLUS DE 8 500 CRIMES ET DELITS À CARACTÈRE RACISTE, XÉNOPHOBE OU ANTILIGIEUX
- SEULS 4 % DES VICTIMES PORTENT PLAINE
- AUGMENTATION D'ENVIRON 32% PAR RAPPORT À 2022
- 9700 VICTIMES EN 2024
- 2022-2024 : 1,2 CRIME OU DÉLIT POUR 10 000 HABITANTS EN FRANCE
- D'après la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) & Le Ministère de l'Intérieur

ACTES RACISTES & XÉNOFOBES ENREGISTRÉS EN FRANCE (POLICE/GENDARMERIE)

ACCEPTATION DES IMMIGRÉS DANS LES PAYS EUROPÉENS



• SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR 2024